

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale des territoires

Service aménagement, risques Cellule planification

Affaire suivie par Marie Agnès Lafont tél.: 04 50 33 77 13 marie-agnes.lafont@haute-savoie.gouv.fr Annecy, le 14 février 2017

PROCES-VERBAL

de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) du 18 janvier 2017

Le 18 janvier 2017, la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers s'est réunie sous la présidence de **Monsieur Pierre LAMBERT**, **préfet de la Haute-Savoie**.

Assistaient à la réunion :

Membres de la commission (voix délibérative) :

Mme Fabienne DULIEGE, conseillère départementale

M. Paul RANNARD, maire de Chêne-en-Semine

M. Bruno FOREL, maire de Fillinges, président de la communauté de communes des Quatre Rivières et du syndicat mixte du SCoT des Trois Vallées

M. Thierry ALEXANDRE, directeur départemental des territoires

M. Franck JACQUARD, représentant de la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc

M. Bernard MOGENET, représentant de la FDSEA

M. Pierre AMAFROI-BROISAT, représentant des Jeunes agriculteurs (points 1 à 4; pouvoir à M. Mogenet à partir du point 5)

Mme Danielle ESPIC, présidente du syndicat départemental de la propriété privée rurale

M. Michel DELAHOUSSE, représentant de la FRAPNA Haute-Savoie

Mme Aline BRETON, représentante d'Asters-conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie

Mme Lucille MOUCHET, représentante de l'INAO

Membre de la commission (voix consultative) :

M. Jean-Pierre LIAUDON, président du comité technique de la SAFER

Personnes excusées ou absentes :

Mme Marie-Antoinette METRAL, maire de Saint-Sigismond

M. le président de l'association départementale des communes forestières de Haute-Savoie

M. le président de la confédération paysanne

M. Yannick DUMONT, président de la société coopérative agricole Jura Mont-Blanc

M. Jean-Pierre PORTIER, représentant de l'union des forestiers privés de Haute-Savoie

M. André MUGNIER, président de la fédération départementale des chasseurs de Haute-Savoie *(pouvoir à M. Jacquard)*

M. le président de la chambre interdépartementale des notaires

Autres participants:

M. Dominique WORONOWSKI, sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois

M. Pascal MORNEX, conseiller aménagement à la chambre d'agriculture

M. Philippe LEGRET, DDT- chef du service aménagement-risques (SAR)

Mme Isabelle FORTUIT, DDT, adjointe au chef du SAR

M. Laurent KOMPF, DDT- chef du service prospective et connaissance des territoires (SPCT)

Mme Marie Agnès LAFONT, DDT – SAR, responsable de la cellule planification

M. Nicolas MEUNIER, DDT – SAR, chargé d'études à la cellule planification

M. Benoît SQUIBAN, DDT-SPCT, chargé de mission

Etaient également présents :

Mme Marie-Luce PERDRIX, présidente de la communauté de communes du pays d'Alby (jusqu'au 31 décembre 2016) et maire de Gruffy, M. Philippe LABOURE, directeur de l'aménagement à Grand Annecy agglomération, Mme Sabine BERTRAND, technicienne à Grand Annecy agglomération, Mmes Sarah COHEN et Claire LUCAS, urbanistes (point 1)

M. Henri BESSON, maire de Marigny-Saint-Marcel, Mme Sylvia ROUPIOZ, vice-présidente à la communauté de communes du canton de Rumilly, Mme Claire POURCHET, urbaniste (point 2)

M. Pascal COULLOUX, maire de Musièges, M. Pascal BORTOLUZZI, premier adjoint, M. Sébastien ALCAIX, technicien à la communauté de communes Usses et Rhône (point 3)

M. Henri-Victor TOURNIER, maire de Le Biot, M. Jean-François BAILLEUX, technicien à la communauté de communes du Haut-Chablais (point 4)

Rédactrice : Mme Marie Agnès LAFONT

Avis sur le projet de plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté de communes du pays d'Alby

Mme Fortuit présente le rapport de la DDT et propose à la commission un avis favorable assorti d'observations, portant notamment sur la suppression de la zone AU de Crêt Vial (Alby-sur-Chéran), la réduction ou la suppression de la zone UAaa à Liaudy (Héry-sur-Alby), la suppression des extensions aux Mièges et à La Cornaz (Cusy), la suppression de la zone 1AUX aux Prés (Cusy).

Discussion

Mme Perdrix remarque que les différents points soulignés dans le rapport de la DDT l'ont déjà été dans le cadre de l'élaboration du PLUiH. Elle se félicite que la démarche permette à deux communes (Chapeiry et Allèves) d'être désormais dotées d'un document d'urbanisme qui, par ailleurs, met fin à une consommation d'espace excessive à Chapeiry.

Concernant la zone AU de Crêt Vial à Alby-sur-Chéran, elle explique qu'il s'agit d'un sujet de discorde entre la commune et l'ex-communauté de communes du pays d'Alby, qui considère que l'urbanisation de ce secteur n'est pas opportune ; en effet, non seulement il est situé en discontinuité et contribuerait donc au mitage, mais il pose des problèmes d'accès, donc de sécurité, et d'alimentation en eau.

Elle précise que la commune de Cusy a souhaité maintenir l'urbanisation des deux zones citées, bien qu'elle ait déjà atteint le quota de maisons individuelles autorisé par le schéma de cohérence territoriale (SCoT) de l'Albanais.

Quant à l'extension de la zone d'activités d'Orsan à Saint-Félix, qui génère une perte importante de surfaces agricoles, Mme Perdrix la justifie par le fait qu'elle se substitue à un projet d'extension de la zone des Grands Champs à Alby-sur-Chéran.

Elle ajoute que la commune de Cusy a fait savoir qu'elle n'envisageait plus d'accueillir sur son territoire l'aire d'accueil des gens du voyage inscrite dans le PLUiH sous forme de secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL). Un courrier doit confirmer cette intention.

M. Alexandre souligne la cohérence et la qualité du travail conduit sur ce grand territoire de onze communes, qui se traduit notamment par une réduction importante de la consommation d'espace. Il rappelle que l'activité agricole, encore très vivante, doit être pérennisée, et que la zone agricole protégée, récemment créée par le préfet, contribue à cet objectif.

M. Jacquard s'interroge sur l'utilité et la taille de certains emplacements réservés (stade, déviation, cheminements doux...) qui impactent des terrains agricoles.

Il signale qu'un agriculteur (éleveur de volailles) souhaite s'installer à Saint-Sylvestre, en zone Ap (secteur agricole d'intérêt paysager et/ou écologique), dont le règlement interdit les nouveaux bâtiments d'exploitation agricole. Mme Bertrand répond que le permis de construire, concernant un atelier, aurait, de toute façon, été refusé, pour des problèmes de sécurité de l'accès. Mme Perdrix estime qu'une localisation plus opportune doit être trouvée par le demandeur. M. Mogenet précise que celui-ci est propriétaire du terrain concerné.

M. Jacquard demande la suppression du STECAL des Chênes à Gruffy; il déclare que la suite donnée à cette demande conditionne l'avis de la chambre d'agriculture sur l'ensemble du PLUiH. M. Mogenet partage cette position et explique que les terrains en cause sont des parcelles de proximité, indispensables pour les exploitants.

Mme Perdrix explique que le devenir de ce secteur, dont la commune est propriétaire, fait l'objet de débats au sein de son conseil municipal. Interrogée par M. Alexandre, elle affirme que le statut de ces terrains pourrait changer et que cette évolution serait alors intégrée lors de l'approbation du PLUiH.

Mme Breton estime que le projet de PLUiH prend bien en compte l'inventaire des espaces naturels, et M. Delahousse qualifie le travail de très satisfaisant.

Avis de la CDPENAF

Vu le projet de PLUi de la communauté de communes du pays d'Alby arrêté et réceptionné, Vu le rapport d'instruction de la DDT présenté en séance aux membres de la CDPENAF,

A l'unanimité des membres présents (Mme Duliège ne prenant pas part au vote), la CDPENAF émet :

- un avis favorable au titre des articles L 153-16 et L 151-12 du code de l'urbanisme,
- un avis favorable au titre de l'article L 151-13 dudit code, sous réserve du maintien de l'activité agricole dans le STECAL des Chênes à Gruffy.

Pierre LAMBERT